

BLEU DE FRANCE

ASSOCIATION NATIONALE
DES MEMBRES
DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE
SECTION HÉRAULT



photo: Jacques Vanel

JUIN 2018

À Sérignan, le samedi 16 juin 2018, en présence de M. Pierre Pouëssel, préfet de l'Hérault, de M. Kléber Mesquida, président du Conseil départemental, du colonel Eric Flores, directeur départemental du SDIS 34, de l'adjutant Olivier Arnaud, président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers de l'Hérault et des autorités civiles et militaires, se tenait la journée nationale des sapeurs-pompiers. À cette occasion, les 50 jeunes sapeurs-pompiers et les formateurs de l'école Alain Le Hetet de Montpellier ont reçu la médaille du Prix de l'engagement citoyen 2018 décerné par l'ANMONM de l'Hérault.

Limites géographiques des Comités de l'A.N.M.O.N.M. Section de l'Hérault (mars 2010)

- 1 - François Zabatta - francois.zabatta@orange.fr
- 2 - Roland L'Hostis - roland.lhostis@orange.fr
- 3 - Philippe Mandon - philippe.mandon@orange.fr
- 4 - Dominique Antonmattei - antonmattei@hotmail.com
- 6 - Yvan Marcou - y.marcou@anmonm.com
- 7 - Bernard Bourdon - bourdon.bernard@neuf.fr
- 8 - Jean Rabaglia - rabaglia.jean@orange.fr

- 6 - Vallées de l'Hérault et Hauts cantons

- 3 - Castelnaud Pic Saint Loup

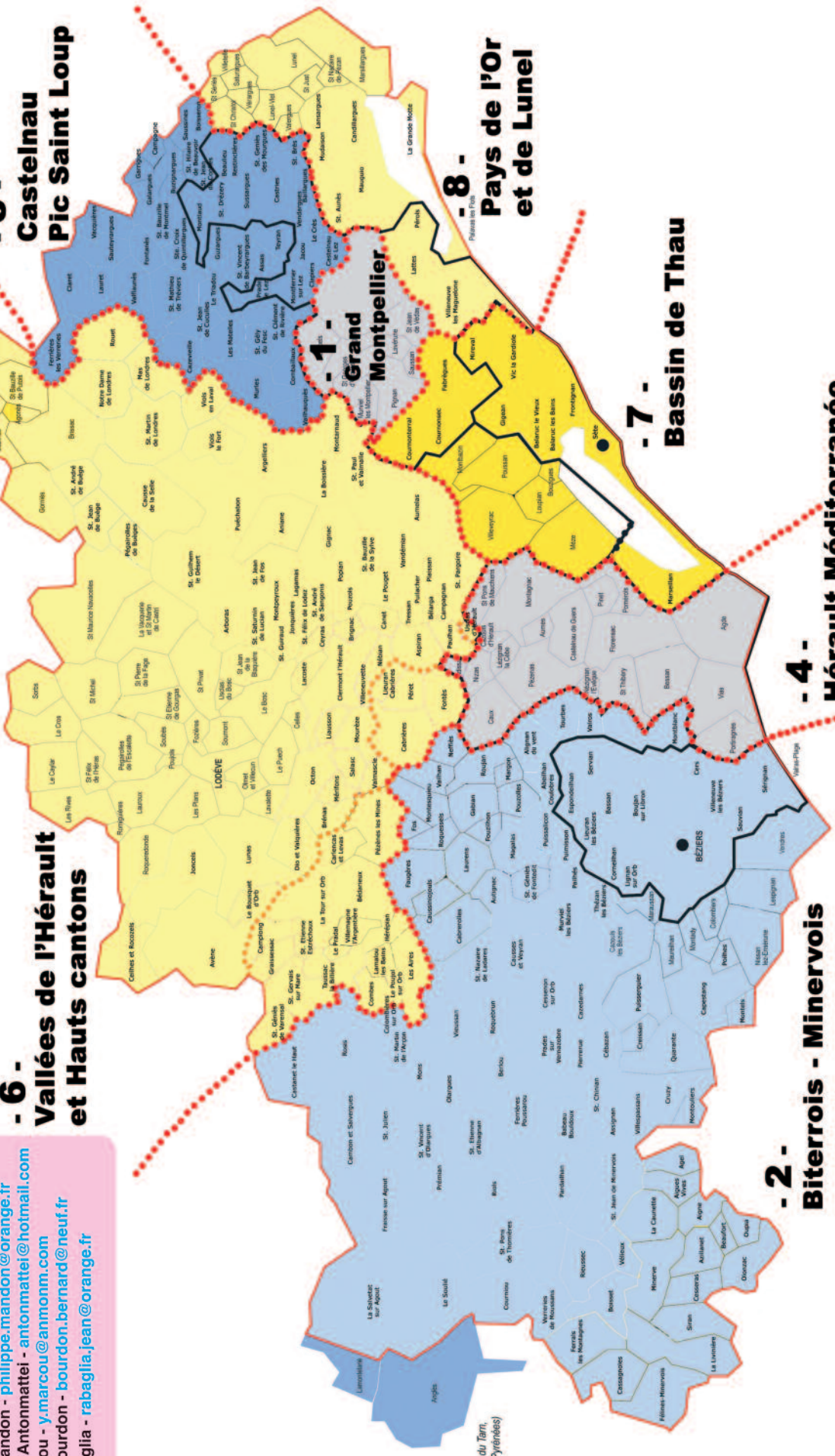
- 1 - Grand Montpellier

- 8 - Pays de l'Or et de Lunel

- 7 - Bassin de Thau

- 4 - Hérault Méditerranée

- 2 - Biterrois - Minervois



— Limite de département
 - - - - - Limite d'arrondissement

(communes du Terr. Région Midi-Pyrénées)

Le mot du président



Chers compagnons,

Depuis le 22 février 1996, se pose la question du remplacement du service militaire par une autre forme de service national. Ainsi pointe l'idée d'un service civil obligatoire avec trois arguments qui ne manquent pas de forces :

- la nécessité d'un creuset républicain ;
- un monde où la montée de la conscience des droits se développe tandis que décroît dans les mêmes proportions celle des devoirs ;
- une crise de l'autorité en général.

Dernièrement on s'oriente vers un service universel d'un mois obligatoire pour les jeunes à partir de 16 ans, suivi d'un engagement sur la base du volontariat. La définition de ses contours est en étude et il devrait toucher 750000 jeunes. La première période d'une durée d'un mois serait « une phase de cohésion. »

Dans ce concert de projets, il nous appartient de regarder l'avenir avec lucidité en rappelant que nous avons fait de la jeunesse du pays notre **cœur de cible**.

Cœur de cible qui se retrouve dans la volonté de l'association des membres de l'ordre national du Mérite à apporter sa contribution au développement et au maintien des valeurs essentielles de notre société. Nos actions reposent sur notre axe référent des 3 C – **Civisme – Citoyenneté – Civilité**.

Le civisme est un des piliers de la société, mais il est, comme elle en crise. En effet la société se portera mal tant que les citoyens ne seront pas davantage imprégnés du sens civique. Ainsi pour l'attribution du prix du civisme à des jeunes de moins de 18 ans, l'ANMONM reconnaît toute action relevant du courage, d'une action héroïque, du dévouement, de la générosité, du bénévolat et du devoir de mémoire.

D'autre part, c'est un engagement citoyen qui nous oblige aux côtés de l'Éducation nationale, avec laquelle nous avons signé une convention pour l'attribution du « Prix de l'éducation citoyenne ». L'objectif de ce prix, c'est de reconnaître et encourager en récompensant les jeunes pour leurs valeurs morales, de solidarité, d'engagement, de responsabilité, leurs comportements quotidiens, civiques, citoyens, leurs actions remarquables, originales et leur rayonnement.

C'est aussi un signe de reconnaissance et d'encouragement des équipes pédagogiques, des établissements scolaires lors d'actions méritantes au service des autres, de la collectivité et du bien commun.

De plus, consciente de la contribution imminente des sections des jeunes sapeurs-pompiers dans l'apprentissage collégial des valeurs de la citoyenneté, de civisme et de l'engagement des sapeurs pompiers au service de la population, l'ANMONM engage ses efforts en faveur de la promotion et de la reconnaissance des actions individuelles et collectives des jeunes sapeurs-pompiers et des animateurs par la remise de récompenses et la participation à des événements forts aux niveaux régional et départemental.

Les pages qui suivent témoignent que les compagnons de l'Hérault sont bien en phase par ces objectifs, avec les prix du Civisme, de l'Éducation citoyenne et de l'Engagement citoyen pour l'année scolaire 2017-2018 en enregistrant la participation à ces prix de près de 1 000 Jeunes du département.

Je remercie toutes celles et tous ceux qui par leur engagement, encouragent cette jeunesse méritante et son encadrement à poursuivre leurs belles initiatives en souhaitant que notre reconnaissance leur soit des plus profitables pour leur avenir.

En vous assurant de mon indéfectible soutien recevez l'expression de mon plus cordial et amical dévouement.

Yvan Marcou

Administrateur national
Président départemental

Sommaire

P. 2 - Compagnons à l'honneur ; **3** - Comité d'honneur ; **4** - Organigramme
5 à 16- Assemblée générale ; **17**- L'Hermione - **18 -19** - Les Templiers ;
20 - 106 ans Mme Bousquet - **21** - Les sections ; **22** - SMLH - ours ; **23 à 25** - Prix départementaux.

Nos compagnons:

Nominations mai 2018

M. Christian COMBES - CH - Montpellier
M. Michel COMBEAU - CH - Marsillargues
Mme Rachel DELACOUR - CH - Castelnau-le-Lez

M. Marc ESTEBEN - CH - Montpellier
M. André PEZZIARDI - CH - Montpellier

Avec nos félicitations, nous les invitons à rejoindre les compagnons de notre association.

Bienvenue aux nouveaux adhérents

soit 3 compagnons depuis le 1er janvier 2018

Mme Catherine CHOMA - La-Grande-Motte
M. Claude GRADIT - Prades-le-Lez

M. Yves SARROUY - Agde

Gardons en mémoire ceux qui nous ont quittés

depuis le 1er janvier 2018

M. Guy AUBINEAU - La-Grande-Motte
M. Roger BORIE - Montpellier
M. André CARLAN - Pézenas
M. Michel CLEMENT - Montpellier
M. Jean GAILLARD - Bernis

M. Henri GUIRAUD - Montpellier
M. Roger MARAVAL - Montpellier
M. Gérard THIBAUT-LAURENT - Montpellier
M. Christian TOURON - Boujan-sur-Libron



À noter sur votre agenda
la traditionnelle soirée de gala de
« La Bleue »
se tiendra

le samedi 13 octobre 2018
dans les salons
du Pasino de La Grande Motte



Le comité d'honneur



Mme Monique Roux
Présidente fondatrice
de l'Association SOS Rétinite France.



Président d'honneur
M. Pierre Pouëssel
Préfet de l'Hérault.



Mme Béatrice Gille
Rectrice de la région académique Occitanie
Rectrice de l'académie de Montpellier
Chancelière des universités.



Général de corps d'armée (CR) Michel Alaux
ancien inspecteur de la gendarmerie nationale.



Général d'armée (2S) Elrick Irastorza
ancien chef d'État-Major de l'armée de Terre
ancien membre
du Conseil de l'ordre de la Légion d'honneur.



Général de brigade aérienne (CR) François Monssus



M. Robert Ménard
Maire de Béziers.



M. le Professeur François-Bernard Michel
Membre de l'Académie de médecine et de l'Institut de France
Médecin, poète, écrivain.



M. Philippe Saurel
Maire de Montpellier
Président de Montpellier Méditerranée Métropole.



Organigramme de la section de l'Hérault

suite à l'élection de l'assemblée générale 21 avril 2018
et à la réunion du conseil d'administration du 21 avril 2018

Président honoraire
Pierre MAINCENT

Membres élus au conseil d'administration = 15 :

Bureau :

Yvan MARCOU - président - administrateur national - délégué du secteur Vallées de l'Hérault-Hauts cantons (6)
Jacqueline VIGNERON-VANEL - vice-présidente - secrétaire général
Marie-Hélène DELON - Trésorière
Martine BÉDÈS - Vice-présidente
- Présidente de la commission Civisme-Citoyenneté pour la jeunesse et JSP
Marie FRANCALANCI - Vice-présidente - Chargée des grandes manifestations
Odette GUIRAUDOU - Vice-présidente - Co-déléguée du secteur Pays de l'Or et de Lunel (8)
François ZABATTA - Vice-président - Délégué du secteur grand Montpellier (1)

Comité de section :

Hélène ALBERT - Conseillère
Bernard BOURDON - Délégué du secteur Bassin de Thau (7)
Bernard JOUBERT - Délégué AMOPA et SMLH
Philippe MANDON - Délégué du secteur Castelnau - Pic Saint-Loup (3)
Cyril MARCHAL - Conseiller Jeunes sapeurs pompiers (JSP)
Michel MIFDSUD - Coordinateur ONAC et associations liées
Jean RABAGLIA - Délégué du secteur Pays de l'Or et de Lunel (8)
Nicole ROUSSE de BÉRAIL - Présidente de la commission Entraide-Solidarité

Membres associés au conseil d'administration :

Dominique ANTONMATTEI - Déléguée du secteur Hérault Méditerranée (4)
Marie-Nina CASPAR-CHOUGUI - Conseillère auprès de la trésorière, faisant fonction de trésorière adjoint
Jean DEMACON - Conseiller
Renée GORLIER - Présidente de la commission devoir de mémoire
Thierry LEFEBVRE - Conseiller et animateur des grandes manifestations
Roland L'HOSTIS - Délégué du secteur Biterrois-Minervois (2)
Frédéric MUNOZ - Porte drapeau départemental
Dominique Henri PERRIN - Conseiller - Délégué du secteur 11
Pierre VAN CRAENENBROECK - Conseiller

Porte-drapeaux des secteurs géographiques :

Frédéric MUNOZ (1) - Roland L'HOSTIS (2) - Jacques DARRICARRERE (3)
Robert GIBELLOT (4) - Julien BELMONTE (6) - Gérard BERTIN (7) - Armand ALBERT (8)

Membres de la commission Civisme-Citoyenneté pour la jeunesse et JSP :

*Membre de droit : Yvan Marcou - Présidente : Martine Bédès
Hélène Albert - Alex Bédès - Odette Guiraudou - Bernard Joubert - Philippe Mandon - Cyril Marchal
Roger Pastor - Pierre Van Craenenbroeck - Jacqueline Vigneron Vanel*

Membres de la commission Entraide-Solidarité :

*Membre de droit : Yvan Marcou - Présidence : Nicole Rousse de Bérrail
Marie-Nina Caspar-Chougui - Renée Gorlier - Odette Guiraudou - Michel Mifsud - François Zabatta*

Membres de la commission Devoir de mémoire :

*Membre de droit : Yvan Marcou - Présidente : Renée Gorlier
Hélène Albert - Marie-Nina Caspar-Chougui - Brigitte Fauché*

Membres de la commission grandes manifestations :

*Membre de droit : Yvan Marcou - Présidente : Marie Francalanci
Thierry Lefebvre - Jean-Claude Salvador*

N.B. : plus de détail : www.section34.anmonm.com - rubrique « Le comité départemental ».

Assemblée générale de la section de l'Hérault

Palavas-les-Flots - Institut Saint-Pierre le 21 avril 2018.

La 42^e assemblée générale statutaire de la section de l'Hérault s'est tenue le 21 avril 2018 dans les locaux de l'Institut Saint-Pierre de Palavas-les-Flots qui fête son centième anniversaire.

En remerciant pour son accueil M. Daniel Briand, directeur du patrimoine de l'Institut Saint-Pierre, Yvan Marcou, président de la section de l'Hérault en excusant l'absence du président national, salue la présence du président de la section de l'Aude, Georges Lamilhau, de la section du Gard, Patrick Sandevour et de la section des Pyrénées-Orientales, Gérard Isern.

Une centaine de compagnons et amis ont répondu présents, dont les membres du comité d'honneur ainsi que le président de l'AMOPA avec les présidents de l'association des officiers de réserve de l'Armée de terre et de l'Armée de l'air de l'Hérault.

Les travaux de cette assemblée générale sont ouverts, après avoir observé un moment de recueillement en mémoire des compagnons qui nous ont quittés au cours de l'année 2017, dont le lieutenant-colonel Arnaud Beltrame, qui au péril de sa vie, a eu le courage hautement exemplaire d'illustrer les valeurs de notre République, qui nous unit dans la paix, la liberté, l'égalité et la fraternité. La Marseillaise chantée a cappella, salue les victimes des attentats et ce héros qui a fait preuve sienne la devise du Maréchal de Lattre de Tassigny « Ne pas subir ».

L'ordre du jour approuvé, le président, administrateur national, présente les activités d'ordre général, puis le rapport des activités qui se sont déroulées au niveau départemental.

Ainsi, sous la conduite de notre président national Michel Lebon, de son bureau et du conseil d'administration, une montée en puissance de nouveaux projets et surtout de notre communication a amené les sections à diversifier leurs activités. Avec l'informatique qui s'est grandement développée, le site Internet national et celui des sections, comme la gestion informatisée de ces dernières en cours de finalisation, apportent des outils en rapport avec la modernité attendue sur ces sujets.

Suivant les sources de la Grande chancellerie voici les effectifs nationaux jusqu'en 2016.

Grades & Dignités	Effectifs au 31/12/14	Effectifs au 31/12/15	Effectifs au 31/12/16
Grand Croix	132	120	123
Grand Officier	292	277	280
Commandeur	4 881	4 801	4 713
Officier	30 950	30 730	30 990
Chevalier	152 665	152 250	151 768
TOTAL	188 920	188 178	187 274
Différences	- 840	-742	-904
	- 0,44 %	-0,39 %	-0,48 %

On remarque que les nominations et promotions n'ont pas complètement compensé les décès et que 187 274 compagnons n'est pas un nombre disproportionné de décorés par rapport à la population française.

Les dernières décisions du Président de la République, Grand maître des deux ordres nationaux ont pour objectif:

- Mieux cibler les mérites et éviter les promotions systématiques, liées ou attribuées au titre de certaines fonctions ;
- Revaloriser et rajeunir les ordres nationaux ;
- Équilibrer les nominations et promotions entre femmes et hommes à l'unité près.

Pour ce qui concerne l'ordre national du Mérite, voici les pourcentages de baisses annoncés, fixés prochainement par décret pour la période 2018-2020 :

- Nominations à titre militaire = - 20 %
- Nominations à titre civil = - 25 %

À mentionner que pour les deux dernières promotions dans les 2 ordres nationaux au titre de 2017, nous avons déjà pu constater une très forte diminution :

- Légion d'Honneur – Promotion du 14 juillet 2017 = 105 pour une moyenne pluriannuelle des années précédentes de 620.
- Ordre national du Mérite – Promotion novembre 2017 = 675 pour une moyenne pluriannuelle des années précédentes de 1 350.

Ces quelques informations significatives permettent de faire une certaine projection sur les futures promotions.

Pour mémoire, en ce qui concerne l'ordre national du Mérite le contingent annuel 2015-2017 s'établissait par décret :

- Pour les civils à 6 grands-croix, 12 grands officiers, 140 commandeurs, 720 officiers et 3 400 chevaliers à titre civil.
- Pour les militaires : 4 grands-croix, 10 grands officiers, 80 commandeurs, 450 officiers et 1 500 chevaliers.

En rapportant cette analyse au département de l'Hérault on remarque nominations et promotions :

Années	Civils	Militaires	Total
2015	Mai = 14 Novembre = 9	Novembre = 6	29
2016	Mai = 11 Novembre = 14	Novembre = 4	29
2017	Mai = 10 Novembre = 7	Novembre = 4	21
2018	Mai = 5		5

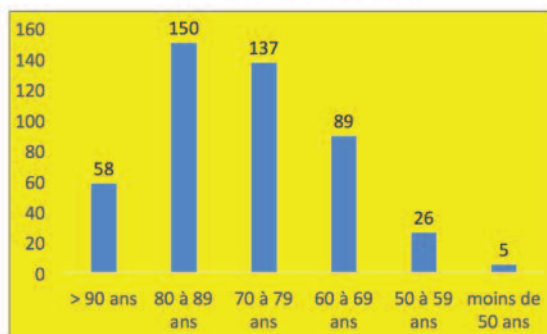
Il est à constater que les effectifs nationaux de l'AN-MONM depuis 2013 subissent une baisse constante assez conséquente et surtout préoccupante dans ce nouveau contexte.

- 2013 = 34 950
- 2014 = 34 168 (-782 soit - 2,28 %)
- 2015 = 33 206 (-962 soit - 2,89 %)
Femmes = 8 230 - Hommes = 24 976
- 2016 = 31 930 (-1 276 soit - 3,99 %)
Femmes = 7 968 - Hommes = 23 962
- 2017 = 31 169 (-761 soit - 2,44 %)
Femmes = 7 943 - Hommes = 23 226

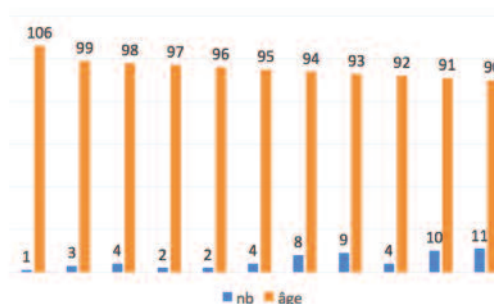
Jusque-là, une stabilité de l'accès des femmes au sein de notre association est remarquée avec la même proportion de baisse pour les femmes et pour les hommes.

En ce qui concerne la section de l'Hérault, la répartition des effectifs par secteurs géographiques est la suivante pour un total actuel de 455 membres, après une série de suspensions pour non-règlement de deux années civiles consécutives des cotisations en fin d'année 2017 et des démissions.

Les effectifs par âge

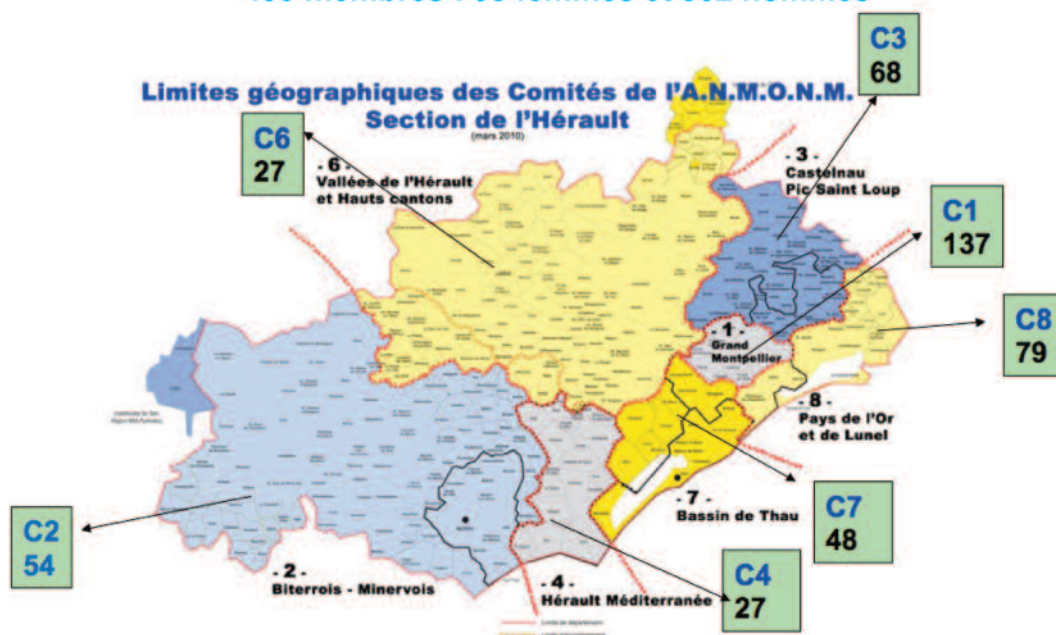


Les effectifs de nos aînés selon l'âge



Les effectifs et leur répartition par secteur

455 membres : 93 femmes et 362 hommes



Rapport d'activités



Yvan Marcou, président départemental.

La vie de notre section se poursuit au rythme des réunions du conseil d'administration qui s'est réuni cinq fois dans le courant de l'année 2017. Les décisions prises à l'occasion de ces réunions, qui se tiennent de manière décentralisées, sont relayées par nos trois commissions qui mettent en application les directives collégiales. La présentation de leurs activités sera développée par la suite.

Dans l'immédiat on peut relever pour :

- La commission du civisme et de la citoyenneté pour la jeunesse sous la présidence en 2017 de Jacqueline Vigneron-Vanel :

- o La signature d'une convention de partenariat, le 24 juin 2017, entre l'ANMONM 34, le préfet de l'Hérault, le conseil départemental de l'Hérault, le SDIS 34 et l'Union départementale des sapeurs pompiers de l'Hérault, visant à récompenser l'engagement citoyen des jeunes sapeurs-pompiers (JSP) par la remise d'un prix départemental.

- o L'attribution des prix de l'Éducation citoyenne, suite à une convention signée avec l'Inspection académique. Ces prix départementaux ont été attribués le 8 mai 2017 à l'occasion d'un grand concert de musique classique qui s'est tenu dans l'espace Pitot à Montpellier.

- La commission Entraide-Solidarité sous la coprésidence de Nicole Rousse de Bérail et Alain Tézenas du Montcel :

- o L'attribution d'un cadeau de fin d'année à nos grands aînés âgés de plus de 90 ans.
- o Des visites aux compagnons malades ou isolés.
- o L'expédition d'une carte personnalisée à la date d'anniversaire de nos compagnons.

- La commission Devoir de mémoire sous la présidence de Renée Gorlier :

- o La rédaction et la mise en page d'un ouvrage intitulé « Les Femmes dans la Grande Guerre » accompagné d'un cycle de conférences.

De plus, sous l'impulsion des délégués des secteurs géographiques des manifestations sont organisées localement. Ce sont des réunions pour gérer le fonctionnement de proximité de la section. Ce sont aussi des cérémonies de présentation traditionnelles des vœux, des visites touristiques et culturelles ou des conférences. D'autres activités nous procurent l'occasion de participer au rapprochement de la société des membres de la légion d'Honneur (SMLH) et de l'ANMONM. D'autres manifestations de prestige organisées par les communes nous mobilisent, comme la création le 20 mai 2017 du rond-point de l'ordre national du Mérite à Vendargues, en présence de Michel Lebon, président national.



Création du rond-point de l'ordre national du Mérite à Vendargues

D'autre part, nous répondons présents aux nombreuses invitations liées aux cérémonies commémoratives organisées sur le territoire départemental et qui figurent sur le calendrier officiel établi par la préfecture. Nos porte-drapeaux sont présents à ces cérémonies sur tout le territoire dont en particulier celles qui se déroulent à Montpellier, où François Zabatta, vice-président, délégué du secteur géographique Grand Montpellier participe régulièrement accompagné du porte-drapeau départemental Frédéric Munoz.

Une délégation avec notre drapeau est présente aux cérémonies particulières, comme les prises de commandements sur le département, les remises de décorations et bien souvent pour rendre un dernier hommage aux obsèques de nos compagnons défunts.

Rapport financier

S'il existe dans le département une cérémonie à laquelle nous sommes particulièrement attachés, c'est celle de la commémoration de la création de l'ordre national du Mérite qui se déroule en début décembre à Montpellier devant le buste du général de Gaulle, placé sur l'esplanade éponyme. Il est rappelé que cette statue a été financée par les compagnons de l'Hérault avec l'aide de la mairie de Montpellier que nous remercions chaleureusement pour l'organisation de cette manifestation qui a maintenant pris date dans le calendrier communal. Ainsi, afin de pouvoir bloquer cette dernière de manière pérenne, elle est désormais fixée le samedi de la deuxième semaine de décembre. De plus, elle se déroulera en présence d'une représentation de l'école des jeunes sapeurs-pompiers de l'Hérault qui a reçu dans l'année le prix de l'engagement citoyen. En 2018, ce sera le samedi 8 décembre que se tiendra cette célébration entourée des 50 JSP de l'école Alain Le Hetet de Montpellier.



Marie-Hélène Delon, trésorière.



Remise du prix de l'engagement citoyen à la section des JSP de la section de Florensac le 9 décembre 2017 sur l'esplanade du général de Gaulle à Montpellier.

J'ai présenté ma candidature pour occuper le poste de trésorière de la section 34.

Si j'ai déjà occupé cette fonction dans différentes associations, je précise que je ne suis cependant pas comptable.

Cependant, j'apprécie de travailler en équipe avec Marie-Nina Caspar-Chougui.

Je sais que je peux compter sur l'appui des membres du bureau et du conseil d'administration et bien sûr de son président.

Je vais maintenant vous présenter les comptes 2017, qui ont été faits par Bernard Burcklen, trésorier jusqu'à fin 2017 et validés par le siège.

Compte de résultat 2017 DÉPENSES

Comptes	Dépenses	%
Fournitures	3 154,43	7,85 %
Assurance	113,00	0,28 %
Publications	2 487,80	6,19 %
Reversement Abonnements	2 700,00	6,72 %
Assemblée générale	4 431,80	11,03 %
Manifestations	14 716,07	36,64 %
Poste - Télécom.	1 835,61	4,57 %
Rétrocession cotisations	6 398,00	14,93 %
Entraide	3 963,04	9,87 %
Autres charges	367,65	0,92 %
TOTAL	40 167,40	100 %

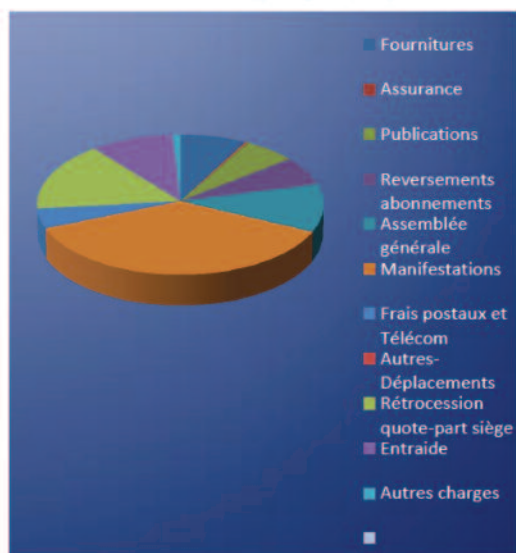
**Le bilan pour l'année 2017 présente
un solde positif de 880,15 €
L'avoir en banque au 31 décembre 2017
est de 3 716,23 €**

L'aboutissement de nos activités prend place avec le rendez-vous annuel de « La nuit de La Bleu » qui se tient depuis 2016 dans le cadre exceptionnel du Pasino de La-Grande-Motte en remerciant Marie Francalanci, vice-présidente, chargée des grandes manifestations, du suivi de cette dernière qui en 2018 est fixée au samedi 13 octobre.

En fin, nous ne pouvons que vous recommander la lecture de notre newsletter hebdomadaire diffusée par courriel aux membres du conseil d'administration et prochainement à l'ensemble des compagnons, comme celle du magazine semestriel Bleu de France, édité à 1 000 exemplaires, qui diffusent et reprennent le journal de nos activités, en remerciant nos généreux annonceurs pour leur soutien qui participent ainsi au rayonnement de notre section et de l'ordre national du Mérite, dans le département comme dans le pays.

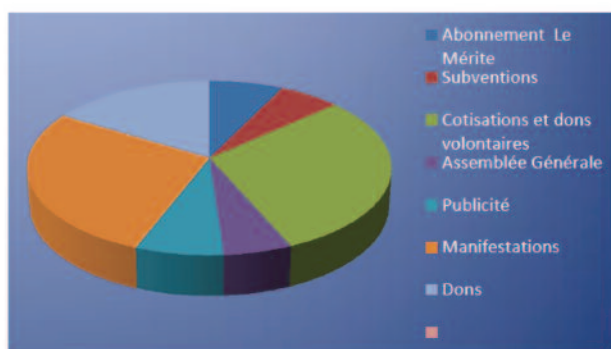
Ce rapport d'activité a été approuvé à l'unanimité.

DÉPENSES 2017



RECETTES 2017

Comptes	Recettes	%
Abonnement Le Mérite	3 006,00	7,32 %
Subventions	2 498,22	6,09 %
Cotisations + dons volontaires	12 314,00	30,00 %
Assemblée générale	2 240,00	5,46 %
Publicité	2 900,00	7,06 %
Manifestations	11 382,00	27,73 %
Dons	6 707,00	16,34 %
TOTAL	41 047,55	100 %



BUDGET PRÉVISIONNEL 2018 DÉPENSES

Comptes	Dépenses	%
Fournitures	3 200,00	8,16 %
Assurance	120,00	0,29 %
Publications	2 500,00	6,30 %
Reversements abonnements	2 700,00	6,88 %
Assemblée générale	3 000,00	7,65 %
Manifestations	15 000,00	38,25 %
Poste + Télécom.	2 000,00	5,10 %
Déplacements	3 000,00	7,65 %
Rétrocession cotisations	6 400,00	16,32 %
Dotations prix	1 000,00	2,55 %
Autres charges	300,00	0,76 %
TOTAL	39 220,00	100 %

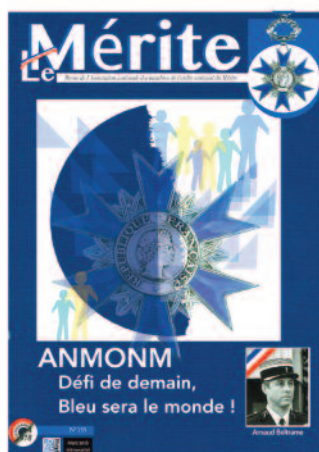
RECETTES

Comptes	Recettes	%
Abonnement Le Mérite	2 300,00	5,86 %
Subventions	4 000,00	10,20 %
Cotisations + dons volontaires	14 720,00	37,53 %
Assemblée générale	2 300,00	5,86 %
Publicité	2 900,00	7,39 %
Manifestations	11 500,00	20,32 %
Dons	1 500,00	3,82 %
TOTAL	39 220,00	100 %

Le rapport financier a été approuvé à l'unanimité.



Assistance de l'assemblée générale



Commission Citoyenneté Civisme pour la jeunesse



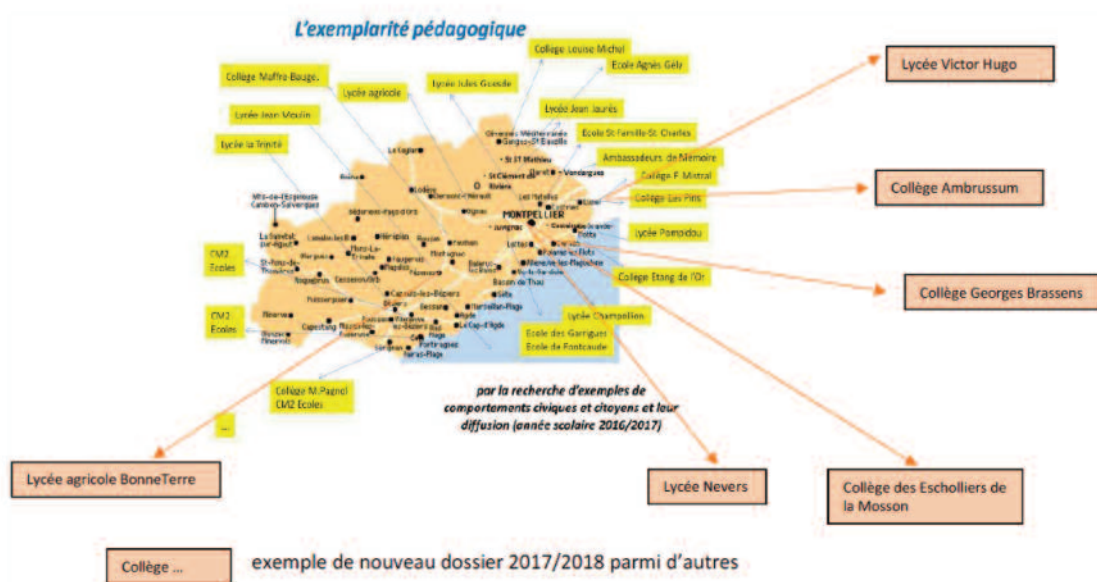
Jacqueline Vigneron-Vanel, vice-présidente, présidente de la commission.

S'adressant aux jeunes générations, elle a pour objectif de valoriser le maintien et la défense des valeurs morales et humaines, bases de la vie en société, et l'expression de la citoyenneté dans son accomplissement civique, devoir de mémoire, esprit d'initiative, capacité à prendre des responsabilités.

Valoriser par l'exemplarité, valoriser par la remise de prix lors de cérémonies officielles.

L'exemplarité se réfère

- à une couverture géographique notoire de notre département qui se confirme chaque année ;



- à une couverture large des actes et actions ciblés dans les trois domaines que sont :

Le civisme pour la Jeunesse, et en particulier le devoir de mémoire.

L'éducation citoyenne.

Lutte contre les discriminations

Solidarité

Entraide

L'engagement citoyen.

Suite à un contact avec M. Reilhan, inspecteur de l'Éducation nationale, IEN référent académique, et à propos du devoir de Mémoire et des présences aux commémorations nous pouvons le citer en le remerciant pour son aide : « Le pourcentage d'écoles ne témoignant pas à lui seul de l'engagement civique et citoyen des écoles, on peut toutefois estimer que celui-ci en regard du nombre d'écoles élémentaires est de :

- De 15 à 25 % des écoles en milieu Urbain (Montpellier, Béziers...)

- De 80 à 100 % pour les écoles élémentaires en milieu rural ou mixte (circonscription de St Mathieu-de-Trévières, Castelnau-le-Lez, Pézenas...)

Tous nos remerciements au service communication du rectorat qui, cette année encore, avec beaucoup de gentillesse, nous a permis de feuilleter leur dossier presse Midi Libre.

Les actions



Nos actions visent à solliciter des dossiers de candidature, à diffuser les projets relevés et à remettre nos prix.

Cet objectif final, induit des démarches de communication et d'investissement qui restent encore une difficulté à maîtriser.

Ces démarches concernent tous les compagnons héraultais.

Pour le civisme, la lecture de la presse est un créneau d'investigation intéressant où chaque secteur géographique peut y puiser des références et servir de contact.

Pour l'éducation citoyenne, le DASEN, Monsieur Vincent Stanek nous accompagne et nous propose

- de prendre contact avec le ou la DAVL, élève délégué académique à la vie lycéenne, qui, sous l'autorité du proviseur vie scolaire, a pour principale mission d'organiser et de dynamiser la vie lycéenne et la vie collégienne au sein de l'académie;
- et a accepté de présenter nos objectifs à la réunion de rentrée des chefs d'établissement;

Nos relations sont facilitées par Bernard Joubert, président de l'AMOPA, Marine Bédès ancien professeur, et Jacqueline Vigneron-Vanel ancien proviseur vie scolaire au rectorat de Montpellier.

Pour l'Engagement citoyen,

la communication est facilitée par la présence au sein de notre équipe d'Alex Bédès, médecin colonel au SSSM du SDIS 34 de l'adjudant Cyril Marchal, sapeur-pompier professionnel au SDIS 34 et des excellents contacts établis avec Olivier Arnaudin, président départemental de l'Union des sapeurs-pompiers de l'Hérault

Le prix de l'Engagement citoyen

À titre collectif : il valorise une section de Jeunes sapeurs-Pompiers (JSP) qui s'est distinguée dans l'année. Ce prix est décerné non seulement à ces jeunes de 12 à 18 ans mais aussi aux équipes de formateurs qui les encadrent avec rigueur et dévouement.

À titre individuel : il valorise un jeune sapeur-pompier qui s'est particulièrement illustré.

Ce prix a été instauré en 2017. Il est conditionné par la signature d'une convention entre l'ANMONM et l'Union départementale des sapeurs-pompiers (UDSP). La particularité de la convention signée dans l'Hérault est d'avoir associé le SDIS 34, le conseil départemental et la préfecture de l'Hérault.

Dans l'Hérault, 20 écoles de JSP sont réparties dans le département ce qui correspond environ à 370 jeunes formés dans ces écoles : *Bassin-de-Thau, Cazouls-les-Béziers, Corneilhan, Cruzy, Florensac, Haut-Languedoc (St. Pons), Hauts-Cantons (Lunas), La Vene (Gigean), Magalas, Minervoies, Montady, Montagnac, Montbazin, Montpellier, Nissan, Pays-de-Thongue (Servian), Sète, St.-Mathieu-de-Trévières, St.-Pargoire, Valras-Plage.*



Martine Bédès, chargée de l'Engagement citoyen.

Ces écoles sont rattachées chacune à un centre de secours et incendie (CSI) cela révèle aussi la nécessité d'un nombre important de formateurs, très expérimentés, tenaces et très impliqués.

Cursus de formation :

La formation consiste à acquérir des compétences opérationnelles, sportives mais c'est aussi une école de la vie où les formateurs inculquent les valeurs de solidarité, altruisme et dévouement.



Cette formation comporte 4 cycles suivis parallèlement à leurs études, par des jeunes de 12 à 18 ans, les mercredis, les fins de semaine. Elle se clôture par un Brevet National qui permet d'accéder à la fonction de sapeur-pompier volontaire, puis de passer des concours de sapeurs-pompiers professionnels, voire par d'autres concours, d'intégrer le corps des marins-pompiers de Marseille ou la brigade des sapeurs-pompiers de Paris.

Participation aux manœuvres :

Les JSP ne sont pas encore autorisés à monter au feu, à ce jour il faut avoir 18 ans. Ils sont présents et en apprentissage dans les manœuvres avec leurs aînés très investis, mise en place des lances à incendie, le prompt secours (examen du blessé, massage, etc.)



Défilé du 14 juillet.

Le témoignage de reconnaissance

Ce témoignage est adressé aux élèves reconnus pour leur engagement dans leur présentation d'un dossier de candidature aux jurys concernés.

Il est ainsi décerné :

- Aux 487 élèves des classes de 6e, 5e et 4e du Collège Frédéric Mistral de Lunel, encadrés par leur professeur de français Dalila Jaouani pour la création d'un club Unicef avec plusieurs vocations :

- « Enfance et Pauvreté : la défense des droits de l'enfant »
- « Enfance et Maladie : Les enfants d'ELLA »
- « Enfance et Handicap : Alter Égaux »
- « Enfance et Discrimination : Court-métrage sur les petites violences du quotidien »
- « Solidarité internationale : Je me mobilise pour le Sénégal »

- Aux 105 élèves des classes de 4e, du collège Roger Contrepas de Marsillargues encadrés par leur professeur Cécile Gruez et par Jean-Michel Roux, CPE qui, dans le cadre de l'atelier « Éducation à la citoyenneté » se sont investis dans des actions bénévoles les associant à la banque alimentaire par exemple ou dans une action en faveur de la SNSM (société nationale de sauvetage en mer).

- Aux 16 élèves de la section SEGPA du collège Marcel Pagnol de Sérignan, encadrés par leur professeur Karl Burgevin pour leur investissement dans le Téléthon.

- Aux 30 élèves des classes de 2nd de 1re et terminale SPVL lycée Jean Jaurès de St Clément de Rivière encadrés par leur professeur Habiba Milesie dans leur recherche d'une meilleure compréhension du monde judiciaire et d'identification du processus de construction des discriminations.

- Aux 24 élèves de 1re MVM (maintenance des véhicules à moteur) et aux 14 élèves de 2nd ARCU (accueil relation clients usagers) du lycée professionnel Jacques Brel de St Pons de Thomières encadrés par leur professeur Laurent Moro pour leur investissement dans le développement du projet Développement Durable.

La cérémonie officielle de remise des prix a eu lieu lors d'un concert le dimanche 6 mai 2018 au KIASMA de Castelnau-le-Lez, à lire pages suivantes..

Commission Entraide-Solidarité



de G à D: Alain Tézenas du Montcel et Nicole Rousse de Bérail, co-présidents de la commission.

Créée en 2005 dans la section de l'Hérault, cette commission, se met en place progressivement jusqu'en 2009. Ainsi, Renée Gorlier en assure son fonctionnement jusqu'en 2017 pour laisser sa succession et la co-présidence à Nicole Rousse de Bérail et Alain Tézenas du Montcel.

L'analyse des tableaux vus dans les pages précédentes, engendre les réflexions suivantes :

Dans notre département, la répartition des compagnons par secteur est variable, en fonction du nombre d'habitants, avec bien sûr une concentration dans les grandes villes. Pour le fonctionnement de chaque secteur, il est souhaité qu'un ou deux compagnons référents aide (nt) le responsable de secteur en assurant une vigilance de sécurité plus efficace, permettant d'apporter une aide concrète à nos membres.

La parité existe-elle ? À ce jour, non.

Cela devrait donc s'améliorer au fil du temps et même peut-être aboutir à une tendance inverse puisque statistiquement l'espérance de vie des femmes est supérieure à celle des hommes !

Attention, la parité ne doit pas supplanter le mérite... La pyramide des âges révèle un vieillissement de nos membres, 58 ont plus de 90 ans et les plus de 70 ans représentent 74 % d'entre nous.

La plus âgée à 106 ans, et nous fêterons son anniversaire le 17 mai prochain. Le plus jeune 44 ans.

La commission a développé des activités avec pour fil conducteur :

- Construire le futur ;
- Donner la main à ceux qui en ont besoin.

Deux actions futures nous tiennent à cœur, l'une vis-à-vis des membres du département, l'autre tournée vers l'extérieur :

1 - Le co-voiturage :

Dès 2011, la commission Entraide-Solidarité a initié le co-voiturage. Nous voudrions le développer davantage afin qu'un plus grand nombre de compagnons profitent des conférences et sorties organisées au niveau départemental ou par secteur, afin de créer plus de liens amicaux.

Aujourd'hui, plus de 85 % des compagnons ont une adresse Internet et sont donc familiarisés avec cette technologie. Nous souhaiterions à travers notre site Internet ANMONM 34 partager et échanger des informations, mettre à disposition des outils notamment par la mise en place d'une plate-forme dédiée au covoiturage.

2 - La mise en valeur du bénévolat :

Entre nos deux assemblées générales 2017-2018, Une seule de nos actions a été faite à l'extérieur : l'action solidarité après l'ouragan IRMA à Saint Martin où nous avons adressé un don de 500 € par l'intermédiaire de l'ANMONM locale.

Nos finances, ne nous permettent plus d'aider financièrement les associations de manière importante. Nous laissons donc ce rôle d'aide financière aux nombreux clubs services qui œuvrent pour collecter des fonds au profit de diverses causes humanitaires.

Mais notre rôle n'est-il pas aussi de mettre à l'honneur des hommes ou des femmes de la société civile, des associations méritantes où œuvrent de nombreux bénévoles, et ainsi mieux communiquer et mieux nous faire connaître ?

Nous envisageons donc de proposer la création d'un prix « ENTRAIDE et SOLIDARITÉ 34 ». Ce prix ne serait pas délivré au hasard, mais en faisant nôtres les grandes causes nationales. Par exemple pour :

- 2018, l'égalité homme-femme, mais aussi la maltraitance ;
- 2017 : la santé publique ;
- 2016 : l'adoption des comportements qui sauvent.

Ainsi, l'association des « Sauveteurs en mer » a été honorée au niveau national. Ne pourrions-nous pas le faire à notre niveau départemental, par exemple pour les sauveteurs en mer de Valras-Plage ou de Palavas-les-Flots. Ce prix de l'entraide existe déjà dans d'autres départements comme dans la Drôme où les compagnons ont remis ce prix à l'association « les blouses roses », dont les membres bénévoles visitent les enfants hospitalisés et les résidents des maisons de retraite.

Nous comptons sur vous pour soutenir nos choix et pour mener à bien nos actions. En venant à notre assemblée générale, vous avez certainement pu voir sur nos routes une campagne publicitaire avec ce slogan :

« **Tout a changé, sauf nos valeurs** ».

Nous pouvons faire notre ce slogan, car :

« **Nous devons et pouvons mieux faire** »

Commission devoir de mémoire



*Renée Gorlier, présidente de la commission
devoir de mémoire,
avec une pensée pour Pierre Bourtayre,
Claude Guilleret, Robert Bobonnelle.*

La Guerre :

De 2013 à 2018, la commission a poursuivi ses travaux de recherche autour « des femmes pendant la grande guerre ».

Les femmes, héroïnes du quotidien, plongées au cœur d'un conflit qui laisse exsangue le pays, qui peut être qualifié de grande boucherie.

Un sujet vaste, complexe que la Mission du Centenaire aura tenté de clarifier. Des grandes collectes lancées, d'études, des expositions, des événements mémoriels nombreux. Des nouvelles, issues des travaux des différentes écoles d'historiens pour ne pas dire querelles.

Il faut rappeler avec quelque amertume que le dossier présenté dès avril 2013 devant la commission du Centenaire à la préfecture de l'Hérault n'a pas été retenu, ce refus nous aura motivés, assurés que le thème choisi s'enrichirait au fur et à mesure de son déroulement de recherches nouvelles et ce fut le cas.

Ces cinq années de recherches, de contacts divers, complexes, une production énorme de travaux divers à exploiter, une évolution des tendances de description de la guerre 14-18, de la place des femmes qui contribuèrent en véritable front intérieur.

Tendance actuelle : l'étude de l'intime, des relations du couple, de la correspondance comme objet d'études.

Le constat 2018:

- Une production d'articles annuelle avec Bleu de France ;
- Des conférences en cours

Il nous faut rappeler aussi :

- L'élaboration d'une pièce de théâtre « Le retour de Jules Matrat qui remporta un grand succès ;
- La participation d'élèves du conseil municipal des jeunes de Vendargues aux commémorations à Verdun en 1917 ;
- La présence effective aux cérémonies.

Le cycle mémorial 2018 se termine.

Je voudrais citer ici Mireille Perret, Philippe Aries, Georges Duby qui, dès 1987 se penchèrent sur une histoire de la vie, quinze tomes, une véritable somme « Ce que la guerre a bloqué, interdit, infléchi, suscité ... la suite de l'Histoire le dira. Quels liens ? »

Quelles amours rompues ?

Quel espoir brisé ?

Vies menues pareilles et différentes pour quel avenir ?

Pour l'instant confluentes, et confondues en un seul corps qu'emporte le mouvement de l'Histoire ?

11 novembre 1918.

Fin d'un conflit parmi les plus meurtriers. Lors du traité de Paix signé à Versailles le 18 janvier 1919, le maréchal Foch ne parviendra pas à imposer la conception d'une paix fondée « sur la création d'un état rhénan sous tutelle de la France ». Clémenceau refusera, cédant en cela à l'intransigeance des Britanniques et des Américains. Foch refusera d'assister à la signature du traité, ce qui le fâchera à jamais avec le « Tigre », « Ce n'est pas un traité de paix, c'est un armistice de vingt ans ». Vision prémonitoire.

Le débat autour de la guerre de 1914-1918 comme favorisant l'émancipation des Femmes, reste encore sujet à étude des Historiens.

- 1944, obtention du droit de vote refusé par la chambre des députés présidée par Clémenceau en 1920, au motif de la « fragilité du sexe », son peu de formation au débat politique.

Mais, on l'oublie aussi que, bien qu'accordé dès 1919 à nos amies britanniques, et ne le fut qu'en fonction de l'âge, trente ans, aucun de la propriété d'un bien.

En 2018,

Les zones de conflit se multiplient. Souhaitons pouvoir alimenter notre courage d'être humain aux sources de celles qui assument au prix de mille difficultés la survie de notre civilisation.

Interventions de clôture



Yvan Marcou, président départemental, et les différents intervenants et responsables des commissions.

En intervention de clôture, le président Yvan Marcou remercie l'assemblée d'avoir suivi depuis le matin la présentation des activités de la section de l'Hérault, des finances et des travaux des commissions.

Il adresse son cordial salut à M. le Maire de Palavas-les-Flots, Christian Jeanjean et Mme Arlette Coussy, maire adjoint, au colonel Jean-Michel Bigot, représentant M. le général Jean-Valéry Lettermann, commandant la gendarmerie du Languedoc-Roussillon, à Monsieur Olivier Arnaud, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers, aux représentants du SDIS 34 et à M. le Docteur Bernard Azéma, président des compagnons de Maguelone de nous avoir rejoints.

Il renouvelle les excuses du président national, retenu ce jour et remercie à nouveau pour leur présence Georges Lamilliau, président de la section de l'Aude Patrick Sandevor, président de la section du Gard, Gérard Isern, président de la section des Pyrénées-Orientales. Il précise que depuis quelques temps les présidents des sections du Languedoc-Roussillon se retrouvent régulièrement pour échanger sur le fonctionnement de notre association, voire de trouver des modes d'actions à mettre en œuvre ensemble.

Il est heureux de constater que tous les voyants sont au vert et que le plan d'action du comité de section est bien enclenché pour que vive l'Association nationale des membres de l'Ordre national du Mérite et la section de l'Hérault. Il relève que ce succès appartient, à tous les compagnons, qui contribuent par leur adhésion au rayonnement de l'Ordre dans le respect de sa devise Honneur – Fidélité – Mémoire.

Mais leurs actions ne s'arrêtent pas uniquement là, elles sont aussi tournées vers l'entraide et la solidarité.

Ainsi, le fait que notre association soit reconnue d'utilité publique, nous implique et nous engage à participer à des actions particulières tournées vers l'extérieur.

Dans ce contexte pour l'année 2018, il a été décidé de soutenir l'Association Améthyste qui porte une attention toute particulière aux enfants autistes, ce qui amène la présidente de la commission entraide-solidarité à remettre un chèque à M. Daniel Briand, représentant l'association.



de G à D: Nicole Rousse de Bérail, Daniel Briand, Yvan Marcou.

Après une présentation de l'Institut Saint-Pierre, c'est au nom de tous les compagnons de la section de l'Hérault, qu'Yvan Marcou, adresse ses plus sincères remerciements à M. Daniel Briand pour l'excellent accueil qui leur a été réservé dans ce magnifique établissement qui fête son centième anniversaire. À ce titre il lui remet la médaille d'honneur de l'AN-MONM.

Puis s'adressant à M. Christian Jeanjean, maire de Palavas-les-Flots, il confirme que les membres de l'association se trouvent bien dans cette belle station balnéaire et en témoignage de notre venue, il lui remet la médaille d'honneur de l'association nationale des membres de l'ordre national du Mérite.



Christian Jeanjean et Yvan Marcou.

Cette belle réunion s'est terminée par une visite de l'Institut Saint-Pierre suivie par le partage du verre de l'amitié qui a précédé le repas servi sur place.



Conférence du Dr Joëlle Coron et Renée Gorlier, avec les interventions musicales de Nathalie Nicaud, soprano colorature, commandant de réserve citoyenne de l'armée de l'Air.

L'après-midi, une conférence portant sur « Les femmes dans la Grande Guerre » animée par Renée Gorlier et le Dr Joëlle Coron, nous a fait revivre le vécu des oubliées de l'histoire qui ont porté sur leurs frêles épaules la fabrication des armements et des munitions dont les poilus faisaient grand usage. Elles ont aussi assuré dans les campagnes de France le dur travail des champs que les hommes partis au front avaient abandonné. Ces tâches dures et ingrates ont permis une gestion de la logistique du ravitaillement des troupes comme celui de la population, avec assurément leur participation à la victoire finale.

Cette conférence a été agrémentée par des interprétations de chants liés à cette période, comme La Madelon, chant populaire créé le 19 mars 1914 et la Chanson de Craonne écrite en 1917.



La traditionnelle photo souvenir.

Clipper's



Ce restaurant bien connu par les amateurs de poissons et fruits de mer, et situé juste derrière l'hôtel Mercure, a relooké récemment ses terrasses. Elles se déploient face aux plus beaux bateaux du port, sur un quai strictement piétonnier. L'une, en plein air, à quelques pas de l'eau et de la promenade avec ses palmiers et lampadaires, permet de choisir, à midi, entre soleil ou ombre d'un parasol et les soirs d'admirer de superbes couchers de soleil. L'autre, lui faisant immédiatement suite, entièrement vitrée, peut se découvrir aux beaux jours. Le mobilier est design, aux coloris assortis avec ceux du nappage noir et gris ou crème, selon l'espace, avec sièges en cuir et chaises en osier avec coussins. Les tables sobres et élégantes, sont bien dressées. Le soir, ses spots à l'éclairage indirect conservent le charme des lieux. Un ban d'écailler jouxte l'entrée du restaurant. Dans la salle extérieure, abondamment agrémentée d'orchidées et de plantes vertes s'offre un assortiment de tables rondes et rectangulaires. Dans l'assiette, les plus beaux plateaux de fruits de mer, les huîtres du bassin de Thau, parilladas de poissons et de crustacés, bouillabaisse sur commande ou viande à la plancha. Pour accompagner une trentaine de vins principalement du Languedoc.



**43 ans de professionnalisme
et d'ancienneté
Le Roi du coquillage**

Ouvert 7 J/7 en saison. Fermé lundi en hiver.
Terrasse chauffée - Parking du port.
La Grande Motte - Quai général de Gaulle
Tél. 0467565381

ESCALE A SÈTE 2018

SOUS LE SIGNE DE L'AMITIÉ

ET DU SOUVENIR



l'Hermione



Escale à Sète a lieu tous les deux ans, durant une semaine, du mardi précédant Pâques avec la traditionnelle parade d'arrivée de tous les grands voiliers, jusqu'à la grande parade de départ le lundi de Pâques. Cette semaine particulière est alors l'occasion de vivre des moments forts et c'est l'objet particulier de ce compte rendu. La « star » de cette année était l'Hermione, réplique exacte de la frégate qui avait amené La Fayette et ses hommes combattre en Amérique en 1794.

Nous avons organisé la visite ANMONM de l'Hermione et des grands voiliers le mercredi 28 mars et nous étions 44 compagnons et conjoints qui ont particulièrement apprécié cette journée.

Ce qu'il faut retenir de cette 4e édition d'Escale à Sète, outre les 400 000 participants, est la ferveur qui s'en dégageait, grâce à quelques moments forts qui sont rappelés ci après :

- dans le cadre du centenaire de la guerre 14-18, en partenariat avec la mission pilotée par le général Irastorza, un village de commémoration avait été installé avec la Marine Nationale et avait tout particulièrement mis en valeur la participation des premiers sous-marins. Nous avons bien évidemment participé le lundi de Pâques au défilé avec les drapeaux et l'hommage spécifique aux sous-mariniers a été particulièrement apprécié de tous.

- le mercredi 28 mars à midi, alors que les 44 participants de notre section visitaient l'Hermione et étaient à son bord, c'était alors le moment de l'hommage national au colonel Beltrame et ce fut un moment intense pour tout notre groupe ANMONM quand toutes les sirènes des bateaux ont retenti et que toute la foule qui visitait l'Hermione et les divers bateaux environnant s'est figée dans un silence impressionnant, et a spontanément conclu en chantant La Marseillaise. Nous avons également vécu un grand moment le dimanche de Pâques, grâce à notre compagnon Gérard Frioux, curé de Sète qui a organisé la messe solennelle de Pâques au Théâtre de la Mer archi plein (1 800 personnes) célébrée par l'archevêque Mgr Carré. À la fin de la messe, le père Frioux a invité les représentants des religions protestante, juive et musulmane et chaque représentant a pu, dans un silence et une communion magiques, dire son attachement et sa volonté de rapprocher toutes les confessions. Ce fut un moment de grâce que tous les participants ne sont pas près d'oublier.

Gérard Frioux est chevalier ONM et compagnon du Saint Sépulcre, honneur lui soit rendu car c'est lui qui est à l'origine depuis plusieurs années de ce rapprochement actif des communautés religieuses à Sète.

Vous le voyez, Escale à Sète 2018 n'a pas été seulement un moment de fête, ce fut aussi une succession de moments intenses qui rapprochent, avec des moments forts qui correspondent bien aux valeurs et ambitions portées par l'ANMONM.

Rendez-vous en 2020.

Bernard Bourdon, délégué du secteur géographique, Bassin de Thau.



Sur le pont de l'Hermione.

TEMPLIERS, HOSPITALIERS ET VIGNERONS BIO

DE VENDARGUES à CASTRIES, le 12 JUIN 2018.

Conçue depuis plusieurs mois à l'instigation de nos compagnons Bernard Bonnafy et Philippe Mandon, cette sortie ensoleillée a réuni, par les petites routes languedociennes serpentant aux alentours de Vendargues et de Castries et autour de notre président départemental Yvan Marcou et son épouse, vingt-deux compagnons, conjoint(e)s et ami(e)s de notre Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite, heureux de se rassembler pour découvrir les sites templiers et hospitaliers du Secteur Castelnaud-Pic Saint-Loup, ainsi que les vins de deux exploitations viticoles locales travaillant exclusivement en agriculture biologique.



Tous les participants se sont donc retrouvés dès neuf heures au restaurant bien nommé « Les Templiers », près de Vendargues, autour d'un petit café-viennoiseries et, en introduction de la journée, pour entendre Philippe Mandon évoquer l'histoire médiévale de ces temps éloignés allant du début du XIIe siècle à 1314, nous relatant ainsi la fulgurante ascension internationale de l'Ordre du Temple, bientôt suivie de son tragique effondrement, de par la volonté conjointe du roi de France Philippe IV le Bel et du pape Clément V, le premier installé en Avignon.

Le groupe s'est alors dirigé vers la colline viticole de Meyrargues, au sommet de laquelle se dresse une belle bâtisse classique, adjacente à ce qui fut, dès le début du XIIe siècle, la commanderie des Hospitaliers régissant l'est montpelliérain. Durant plus d'une heure, nous avons été fort agréablement accueillis par les propriétaires des lieux, Mesdames Perrochon et Santucci, cette dernière nous ayant conviés pour une passionnante visite commentée, de la majestueuse tour carrée d'époque carolingienne, de la chapelle

hospitalière Saint-Sébastien mentionnée dans les cartulaires médiévaux depuis 1112, sans oublier les jardins et aussi quelques mystérieux souterrains obscurs. La matinée s'acheva, chez M. et Mme Daumond (exploitation viticole bio « Folle Avoine), avec une visite dégustation dans l'ancestrale cave hospitalière de Meyrargues... puis le repas pris en commun autour de la grande table du restaurant « les Templiers ».



Mmes Perrochon et Santucci entourées par le groupe des visiteurs.

L'après-midi nous fûmes entraînés sur l'ancestral chemin conduisant aux romantiques ruines de la commanderie templière de Bannières (commune de Castries), pour finir au beau domaine viticole biologique de Saint-Jean-de-l'Arbousier (et son caveau sans doute templier à l'origine), que son propriétaire viticulteur, M. Viguier, nous fit visiter, avant qu'une ultime dégustation ne vienne clôturer ce temps fort.

Quelques mots d'histoire sur l'Ordre du Temple.

Prêchée par le pape Urbain II en 1095 à Clermont, la Première Croisade s'achève en juillet 1099 avec la conquête des lieux saints de Jérusalem. Quatre États Latins sont érigés au Moyen-Orient, dont le plus important, le royaume de Jérusalem, auquel incombent prioritairement la protection et l'hébergement des pèlerins chrétiens: par bulle papale ainsi est créé en 1113, l'Ordre des Hospitaliers (dit alors « de Saint Jean de Jérusalem »); cet Ordre existe toujours aujourd'hui sous le nom d'Ordre de Malte) lequel n'avait alors qu'une vocation d'assistance et de secours et ne deviendra militaire qu'ultérieurement.



L'enclos du Temple de Paris. Reconstitution de l'état des lieux au XV^e siècle " avec "le donjon du Temple de Paris où furent enfermés Louis XVI et sa famille à partir d'août 1792. Revue "MOYEN ÂGE No 52

En effet, la société féodale est, autour du roi, structurée en trois ordres bien séparés : le clergé, qui régit la vie spirituelle, la chevalerie combattante qui défend et protège, les « laboratoires » qui seuls travaillent, dans l'agriculture, le commerce ou l'artisanat. Mais cette hiérarchie sociétale est mise à mal quand le chevalier champenois Hughes de Payns et cinq compagnons d'armes chevronnés organisent, à partir de 1119, un Ordre d'assistance, monastique en même temps que militaire : cette « milice des pauvres Chevaliers du Christ », s'installa dans des bâtiments de l'esplanade du temple de Jérusalem (dans l'actuelle mosquée Al Aqsa) et sera vite appelée Ordre du Temple. Vers 1130, Bernard, célèbre abbé cistercien de Clairvaux (le futur Saint-Bernard) fera un brillant éloge de l'action temporelle et de la puissance spirituelle de ces nouveaux moines-chevaliers et élaborera leur très stricte Règle monastique : l'Ordre du Temple obtiendra ainsi, le 23 mars 1139, par bulle du pape Innocent II, une reconnaissance internationale ainsi que des privilèges considérables (soumis aux vœux monastiques de pauvreté, d'obéissance et de chasteté, les templiers ne dépendent plus alors que de la seule autorité papale).

Très hiérarchisé autour du Maître du Temple (toujours élu par ses pairs), de son Commandeur et de son Maréchal, l'Ordre sera de tous les combats en Orient comme dans la Reconquista en Espagne. Il reçoit dès lors de multiples donations terriennes et financières et il s'implante dans ses forteresses, en Orient comme dans l'Europe entière, en près de neuf mille commanderies exploitant des domaines agricoles considérables ainsi qu'une flotte maritime. Leur organisation militaire et opérationnelle en fait aussi les premiers banquiers internationaux, en particulier des souverains européens, dont ils gèrent avec rigueur et sécurité les deniers lorsqu'ils partent en croisade. Mais ils sont jalouxés et leur influence inquiète jusqu'aux rois eux-mêmes.

Mais après la chute définitive de Saint-Jean-d'Acre en 1291 et l'échec définitif des croisades, le dernier Maître du Temple Jacques de Molay se replie en sa puissante forteresse de Paris (tout l'actuel quartier dit du Temple) et entre en conflit larvé avec le roi de France Philippe IV le Bel, lui-même en lutte frontale avec le puissant pape Boniface VIII, auquel succèdera bientôt Clément V, ancien évêque français de Bordeaux. Il y a fracture entre pouvoir temporel et pouvoir religieux.

Le vendredi 13 octobre 1307 à l'aube, les représentants du roi font soudainement arrêter tous les chevaliers templiers de France. Au terme d'un procès inique au cours duquel les Templiers sont accusés de tous les maux, le pape Clément V dissout l'Ordre en 1312 et tous ses biens sont confisqués et remis à l'Ordre rival des Hospitaliers. Ayant été jugés relaps, Philippe le Bel ordonne que Jacques de Molay et le précepteur de Normandie soient brûlés vifs à la pointe de l'île de la Cité.



Avant que de rendre l'âme, Jacques de Molay proféra une malédiction célèbre à l'encontre du pape Clément et du roi Philippe IV (ainsi que de toute sa descendance, les « rois maudits ») qui mourront très peu après le supplice... cependant qu'étrangement Louis XVI, sa famille et le petit dauphin Louis XVII vivront leurs derniers jours enfermés dans le logis de Jacques de Molay, la Tour du Temple !

Philippe Mandon, délégué du secteur géographique, Castelnau-Pic-Saint-Loup.

Bibliographie :

- DEMURGER (Alain) : « Les Templiers » - collection « Points » -2008
- PERNOUD (Régine) : « Les Templiers » - Que-Sais-Je – 2007
- Templiers et Hospitaliers : Règles et histoire de deux Ordres religieux militaires – commanderie de Saint-Eulalie-de-Cernon (Aveyron)



Domaine viticole biologique de Saint-Jean-de-l'Arbousier (et son caveau sans doute templier à l'origine).

Les 106 ans de Mme Geneviève Bousquet



Née le 28 avril 1912 à Roquebrun, Geneviève Bousquet a fêté ses 106 ans entourée d'une partie de sa famille et des membres de la commission Entraide-Solidarité dans les salons de la résidence La Palmeraie. Après la fin de ses études au pensionnat de L'Assomption à Montpellier, elle épouse en 1934 Fernand Bousquet dont elle a trois enfants. La guerre éclate en 1939 et pour épauler son mari, elle s'engage comme infirmière à la Croix Rouge. Ses qualités de dévouement envers les blessés, les malades, les familles déchirées, montre déjà ce grand besoin d'être au service des autres.

DE D à G : Christian et Monique Mirabel (sa fille), Claude Mérea, directeur de La Palmeraie, Anny Bascoul (sa fille), Marie, secrétaire à La Palmeraie, Nicole Rousse de Bérail, André Bascoul, Yvan Marcou, Jacques Darricarrère, Alain Tézenas du Montcel.

En 1960, son mari et son frère décèdent dans un accident de voiture, puis c'est le départ de son père et sa mère, qui la laissent seule avec ses trois enfants déjà grands. Ainsi, elle se décide de se consacrer au bénévolat et elle rejoint le Gabon avec le secours catholique, se rapproche de la guerre au Biafra. De retour en France en 1972, elle prend en charge l'hospice de La-Salvetat-sur-Agout, destiné à la fermeture. Pendant près d'une dizaine d'années, elle n'a de cesse de soutenir les malades dans leur solitude, d'être à leur écoute, les reconforter, les distraire avec une grande générosité et humilité.

Puis elle prend en charge la construction d'une maison de retraite, dont elle assure la direction. C'est à ce titre qu'elle recevra le 3 novembre 1980, l'insigne de chevalier dans l'Ordre national du Mérite. Elle poursuivra longtemps son service auprès des malades comme des pèlerins, qu'elle accompagne à la cité Saint-Pierre de Lourdes. Entourée régulièrement des membres d'une fratrie qui regroupe cinq générations et d'un personnel attentionné, elle se repose en résidence à Saint-Clément-de-Rivière. (NDLR: Mme Bousquet serait la doyenne nationale des décorées de l'ONM, membres de l'ANMONM.)

Cycle de conférences à Béziers

À l'initiative de Roland L'Hostis, délégué du secteur géographique Biterrois-Minervois, deux conférences se sont tenues à la Maison de la vie associative de Béziers en présence d'un nombreux public appartenant aux deux ordres nationaux, ce qui est un excellent moyen pour en favoriser le rapprochement.

La première, en date du 20 mars, portait sur « Les sous-marinières dans la Marine nationale ». Elle permettait de faire le tour des équipements actuels et surtout de mieux connaître les conditions de vie à bord de ces bâtiments de la classe SNLE.

Il a été aussi évoqué les évolutions en cours et prochaines de ces matériels, montagnes de technologie, qui participent à la politique de dissuasion dont s'est dotée la France.

La seconde, le 19 juin, tenue comme la précédente par le maître principal, Pascal Lenne, chef du centre d'information et de recrutement des forces armées marine à Béziers, traitait de « L'aéronautique navale ».

Il était passé en revue les moyens aériens et marins actuellement en service dans la Marine, dont en particulier son fleuron le porte-avions Charles de Gaulle et des avions Rafale qui sont embarqués.



Conférence du 19 juin 2018.

Rencontre des sections du Languedoc-Roussillon

La-Grande-Motte le 27 juin 2018

Depuis un an l'ANMONM a décidé de créer un groupement des sections.

Ce groupement a pris forme suivant la carte ci-après.

DÉPARTEMENTS DE FRANCE MÉTROPOLITAINE
Les 14 groupements



L'esprit de ce groupement repose sur les objectifs suivants :

- Pas de hiérarchie ni de strate supplémentaire ;
- L'administrateur présent n'a pas vocation à mener les échanges, d'où une animation « tournante » ;
- Le groupement est une plate-forme d'échanges ;
- Au-delà de l'assemblée générale nationale, de la réunion des présidents, la réunion de groupement est une opportunité d'échanges avec le conseil d'administration national ;
- Le groupement peut être utile comme une unité de formation, ce qui est opérationnel actuellement dans le cadre des développements informatiques ;
- 5 à 8 sections par groupement ;
- Toutes les sections sont affectées à un groupement ;
- Les sections qui n'adhèrent pas sont néanmoins destinataires des invitations, comptes rendus ;

- Le conseil d'administration national peut être saisi de questions particulières lorsque l'administrateur présent ne peut répondre ;
- L'intérêt à permettre aux trésoriers et aux secrétaires de se joindre à ses réunions ;



Accueillis par Stéphan Rossignol, maire de La-Grande-Motte, président de l'Agglomération du Pays de l'Or sur invitation de Patrick Sandevor, président de la section du Gard, secrétaire national adjoint, étaient présents :

Aude :

- Georges Lamilhau - président
- Georges Roch, secrétaire
- Pierre Rouquairol - président de la commission du civisme
- Gérard Serralta - trésorier

Gard :

- André Douard - secrétaire
- Bernard Pons - trésorier
- Philippe Dumet - responsable sections

Hérault :

- Yvan Marcou - président - formateur informatique
- Jacqueline Vigneron-Vanel - secrétaire
- Marie-Hélène Delon - Trésorière

Lozère :

- Claude Rochet - président
- José Galland - trésorier
- Alain Teissier - secrétaire

Pyrénées-Orientales :

- Gérard Isem - président
- Marcel Nogues - trésorier
- Hervé Oriol - trésorier adjoint
- Alain Esclope - secrétaire



Les participants à la réunion du groupement des sections du Languedoc-Roussillon.

Méchoui traditionnel

Juvignac - samedi 9 juin 2018

Créé à l'initiative du comité de Montpellier de la Société des Membres de la Légion d'honneur, ce méchoui est devenu un point fort du rassemblement fraternel des associations de l'Hérault.

Afin de passer une journée agréable entre amis, les membres de l'ANMONM 34 sont toujours invités à cette réunion qui se tient à Juvignac grâce à la mise à disposition gracieuse par la ville, de la salle Jean-Louis Herrault.

La formule est inchangée : apéritif de bienvenue, brasucade, méchoui, fromage et dessert.

Dans ce cadre et sous le pilotage de François Zabatta, une vingtaine de compagnons se sont retrouvés pour partager cet agréable moment.



Les membres des associations rassemblés sous les ombrages du parc Jean-Louis Herrault.

Samedi 7 juillet : rencontre avec Mme Carole Delga, présidente de la région Occitanie ;

Mercredi 5 septembre : réunion du comité de section - Lattes ;

Samedi 13 octobre : Soirée de gala de « La Bleue » au Pasino de La Grande Motte ;

Dimanche 11 novembre : Cérémonie des 100 drapeaux - Montpellier ;

Samedi 8 décembre : Cérémonie de commémoration de la création de l'ONM, avec la remise des diplômes de l'engagement citoyen aux JSP de la section de Montpellier Stèle du Général à Montpellier.

Les textes et les photographies publiés n'engagent que leurs auteurs. Cela suppose que ces derniers possèdent les autorisations éventuellement nécessaires à leur diffusion comme tous les accords pour une reproduction libre de droit.

Toute reproduction, même partielle, réalisée sans autorisation préalable est illicite (article L122-4 du code de la propriété intellectuelle).

Cette brochure d'information est réalisée par la section de l'ANMONM de l'Hérault et elle est destinée à ses membres. Elle ne peut être vendue.

Nous remercions notre annonceur, le restaurant Cliper'S pour son précieux soutien.

Directeur de rédaction et de publication : Yvan Marcou - 04 67 44 03 76 - y.marcou@anmonm.com

Rédacteur en chef, réalisation graphique et coordination générale : Yvan Marcou

Rédacteurs délégués : Jacqueline Vigneron-Vanel, Martine Bédès

Crédits photographies : Yvan Marcou - Jean-Claude Salvador - Bernard Bonnafy - Jacques Vanel

Relecture : Jacqueline Vigneron-Vanel et Martine Bédès

Imprimerie : RCS Paris 491040549

La remise des prix

La cérémonie de la remise des prix pour l'année scolaire 2017-2018 s'est tenue dans l'auditorium du nouveau complexe culturel le Kiasma à Castelnau-le-Lez.

Nous remercions Monsieur le maire de Castelnau-le-Lez et son conseil municipal, de nous avoir permis de réaliser cette belle manifestation.

Placée sous le haut patronage de M. Pierre Pouëssel, préfet de l'Hérault, cette cérémonie était organisée autour d'un grand concert de musique classique avec le grand chœur du Groupe vocal Vagabondages et l'Orchestre symphonique D'Oc Orchestra, placés sous la direction de d'Olivier Pauwels et la présence de la soliste Isabelle Lombard. Dans cet écrin de grande qualité, ils ont pu mettre en valeur leur musique et leurs chants selon le programme proposé.



Yvan Marcou, président départemental et Michel Lebon, président national de l'ANMONM.

Le président Yvan Marcou aux côtés du président national Michel Lebon, accueillait les très nombreuses personnalités qui avaient répondu favorablement à nos invitations entourant M. Frédéric Lafforgue, maire de la ville de Castelnau-le-Lez :

- M. Mahamadou Diarra, directeur de cabinet du préfet de l'Hérault ;
- M. Bruno Bénazech, directeur académique adjoint, représentant M. Vincent Staneck, directeur départemental de l'éducation nationale ;
- M. Jean-Pierre Grand, sénateur de l'Hérault ;
- Mme Lorraine Acquier, maire-adjoint, représentant M. Philippe Saurel, maire de la ville de Montpellier, président de Montpellier Méditerranée Métropole ;
- Mme Marie-Hélène Sanchez, maire adjoint, représentant M. Jean-François Soto, maire de la ville de Gignac ;

PROGRAMME

Le grand chœur du Groupe vocal Vagabondages et l'Orchestre symphonique D'OC Orchestra

Première partie
Orchestre symphonique
Symphonie concertante de Mozart 1er mouvement

Chœur a cappella
Mignonne allons voir si la rose
Dostoiïno est
Heureux
Les ports de l'Atlantique
Nadal de Pesenàs
Lettre à France
Plegaria para un labrador

-oOo-

Deuxième partie
Chœur, orchestre et soliste
La Clémence de Titus (extraits)
Le Chœur des soldats de Faust
It's a long way to Tipperary
La Madelon
La Marseillaise de Berlioz

- M. le général d'armée, Elrick Irastorza, dignitaire de l'ordre national du Mérite, président du conseil d'administration, Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale ;
- M. le colonel François Rougier, représentant le général Jean-Valérie Letterman, commandant le groupement de gendarmerie de l'Hérault ;
- M. le commandant Josian Cabrol, représentant le colonel Éric Florés, directeur du SDIS 34 ;
- M. l'adjudant Olivier Arnaud, président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers de l'Hérault ;
- Mme Huguette Brugger, présidente de la section de la SMLH de Montpellier ;
- M. Patrick Sandevor, président de la section de l'ANMONM du Gard.
- Les nombreux proviseurs et principal des établissements scolaires ;
- Les nombreux enseignants de l'éducation nationale ;

Puis, à l'entracte, la remise des prix a vu les élèves et leurs équipes pédagogiques des différents établissements scolaires et de la section JSP de Montpellier, venir sur le devant de la scène pour se faire remettre leur médaille, ainsi que le diplôme par les autorités présentes avec un chèque de 300 € remis par la trésorière départementale.

La soirée se terminait par une vibrante et poignante interprétation de la Marseillaise de Berlioz.

Prix du civisme pour la Jeunesse



Roger Pastor, en charge du dossier, présentait les lauréats, élèves de 1er L et ES du lycée Jean Monnet de Montpellier, soutenus par leurs professeurs Mmes Romann, Amattier, Jorgensen et Quérait pour leur engagement dans le devoir de mémoire construit autour

de la vie d'Anne Franck. L'établissement est dirigé par M. Jean-Michel Diot, proviseur et M. Jean-Marc Gavanon, proviseur adjoint, ce dernier étant présent. Ce prix était remis par le sénateur Jean-Pierre Grand, le général Elrick Irastorza, le colonel François Rougier et Frédéric Lafforgue, qui leur adressait ses plus chaleureuses félicitations puis manifestait sa grande satisfaction de voir cette cérémonie se tenir dans ville.

Prix de l'éducation citoyenne



Jacqueline Vigneron-Vanel en charge du dossier, présentait les lauréats, élèves de 5° A et B du collège René Cassin d'Agde, pour leur action visant la lutte contre les discriminations à travers plus particulièrement le harcèlement scolaire avec la création d'une vidéo explicitant une action de rejet d'élèves au sein d'une classe. Ils ont été soutenus par leur professeur Mme Flavy Gauthier. Le principal est M. Philippe Debaille.

Le prix option lycée revenait aux 21 élèves de la classe CAP SAPVER* 2e année du lycée agricole de Gignac pour leur action depuis 2016, visant à développer les valeurs citoyenneté, solidarité au moyen d'une action générationnelle en mettant des jeunes et des seniors en situation de citoyens dans une action solidaire, récupérer équipements techniques d'aide à l'autonomie et les remettre en état de fonctionner, avec une information et formation

par des professionnels. Ils ont été soutenus par leur professeur Mme Frédérique Moncade. Le directeur du lycée est M. Moyano. Ces prix étaient remis par Mme Marie-Hélène Sanchez et M. Bruno Bénazech qui dans son intervention saluait ce beau travail de groupe qui reflète un vivre ensemble d'excellence.



*SAPVER - service d'aide à la personne et vente en milieu rural.

Prix de l'engagement citoyen



École Alain Le Hetet



Lycée professionnel Jacques Brel



Mahamadou Diarra

Présenté par Martine Bédès, le prix section JSP à titre collectif est décerné aux 60 élèves à l'école Alain le Hetet de Montpellier. Ils sont encadrés par 19 formateurs sous la responsabilité du Lt. Philippe Galibert. Le prix option établissement scolaire est décerné aux 18 élèves inscrits en FISPV* 1^{re} et 2^o du lycée professionnel Jacques Brel de Saint-Pons de Thomières. L'établissement est dirigé par M. Christian Marty, proviseur et Mme Christine Eme, proviseuse adjointe. Ils ont été soutenus par le Cdt. Josian Cabrol et les formateurs le Lt. Laurent Garcia l'Adjt. Ca-

Les prix ont été remis par l'Adjt. Olivier Arnaudin, le Cdt. Josian Cabrol, Lorraine Acquier et Mahamadou Diarra, représentant le préfet, qui dans son intervention a souligné la diversité géographique de ces lauréats qui représentent les meilleures et belles images de la citoyenneté et de la diversité dans le département.

*FISPV - formation initiale sapeurs-pompiers volontaires.



Le groupe vocal Vagabondages et d'Oc Orchestra.



Martine Bédès et Jacqueline Vigneron-Vanel.

La somptueuse Marseillaise de Berlioz, était la pièce finale de cette cérémonie. Puis, les lauréats, les autorités, les compagnons, le public se sont séparés, heureux d'avoir participé à un grand moment de la vie de notre section. C'était aussi un passage de relais, entre Jacqueline Vigneron-Vanel, vice-présidente, présidente de la commission civisme et citoyenneté pour la Jeunesse à Martine Bédès, vice-présidente, nouvelle présidente de cette commission.



Une première cérémonie a honoré une délégation de l'école de Montpellier et ses formateurs le 6 mai 2018 au Kiasma de Castelnau-le-Lez. Lors de la cérémonie départementale de la journée nationale des sapeurs-pompiers de l'Hérault à Sérignan le 16 juin 2018, a été mis à l'honneur, devant leurs pairs, l'ensemble des JSP de l'école Le Hetet de Montpellier.

Au cours de la première partie de la cérémonie, s'est effectuée la remise des 40 médailles de reconnaissance de l'engagement citoyen de l'ANMONM à ces JSP par les autorités présentes et les membres de la commission. C'est ainsi que M. Pierre Pouëssel, préfet de l'Hérault, M. Kléber Mesquida, président du conseil départemental et président du SDIS 34, le colonel Éric Florès directeur du SDIS 34 et M. Olivier Arnaudin président de l'UDSP34 ont pu féliciter individuellement ces JSP.

Remise des Prix KIASMA

Castelnau-le-Lez 6 mai 2018



S'adressant aux jeunes générations, l'association des membres de l'ordre national du Mérite a pour objectif de valoriser le maintien et la défense des valeurs morales et humaines, bases de la vie en société, et l'expression de la citoyenneté dans son accomplissement civique, devoir de mémoire, esprit d'initiative, capacité à prendre des responsabilités.

Son activité consiste à rechercher les actes et les actions relevant des objectifs attendus dans la vie quotidienne, dans les démarches au sein des établissements scolaires, dans des engagements spécifiques, puis à les mettre en exergue dans un but d'exemplarité et d'encouragement et de remettre dans une cérémonie officielle un prix départemental et national :

**du civisme pour la Jeunesse,
de l'éducation citoyenne,
de l'engagement citoyen.**



ASSOCIATION NATIONALE DES MEMBRES DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Reconnue d'utilité publique par décret du 26-01-87 - SIRET 309159556 00021 - code APE 9723

2018

Adresse de correspondances

ANMONM - Section de l'Hérault

M. Yvan MARCOU - président - 8, rue de l'Église - 34725 Saint-Félix-de-Lodez

section.34@anmonm.com - www.section34.anmonm.com

Appel à cotisation année 2018 Section HÉRAULT (34)

N° d'adhérent : à remplir par la section

code département

numéro d'ordre

code secteur

0	3	4	■							■	
---	---	---	---	--	--	--	--	--	--	---	--

NOM (en capitale) :

Prénoms (prénom usuel en premier) :

Nom de naissance :

Civilité : M. - Mme - Nationalité : Qualité : Titre :

Né (e) le : à : Code postal ou pays :

-oOo- SI MODIFICATIONS -oOo-

Adresse :

Ville : Code postal : Pays :

Tél. Mobile

Email@.....

Profession : Dernier emploi si retraité(e) :

Autres activités :

Compétences particulières :

Grade dans l'Ordre : Date de remise de l'insigne :

N° de chancellerie (N° porté sur la lettre de la chancellerie) : J.O. :

Au titre du ministère :

Autres décorations :

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'Association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au siège social de l'Association. Je vous autorise à me faire parvenir l'appel à cotisation et les convocations à nos réunions.

Je vous donne mon accord pour figurer sur l'annuaire de la section (Tél. + Email) y compris des photographies. OUI NON

Je souhaite recevoir "Bleu de France", revue gratuite de la section de l'Hérault. OUI NON

Membre titulaire : **	Contribution section*	Don libre*	Total*	Abonnement** - Le Mérite -	Total payé
Cotisation annuelle nationale =	28,00 €* + 4 €* = 32 €* +	€*	€* +	10 €* **	€
Membre sympathisant : **	Contribution annuelle (minimum 14 €) =	€* + 4 €* =	€* +	€* + 10 €* **	€
Membre bienfaiteur : **	Contribution annuelle (minimum 56 €) =	€* + 4 €* =	€* +	€* + 10 €* **	€

*Reçu fiscal autorisé

**L'abonnement à la revue nationale «Le Mérite» est facultatif mais souhaitable

Fait à le

Signature

Bien vouloir adresser ce bulletin accompagné du règlement de votre cotisation ou de votre contribution, par chèque bancaire libellé au nom de ANMONM 34 à Mme Marie-Nina Caspar-Chougul - ANMONM Eden Loge - 129/8 chemin de La Roque 34430 Saint-Jean-de-Vedas.